



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 7 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Services techniques : remplacement du tracteur communal

Le tracteur actuel nécessite d'être remplacé : acheté d'occasion en 2002, il est aujourd'hui en fin de vie avec plus de 13 000 h au compteur et une carrosserie très dégradée. Compte tenu de l'acquisition récente d'un UNIMOG, la Commune fait le choix d'un modèle de tracteur d'occasion, légèrement moins puissant. Deux propositions ont été obtenues auprès de l'entreprise VALLET, qui travaille avec PF Agricole de Mignovillard :

- Tracteur Massey Ferguson, modèle 5445, 100 CV, environ 5 000 heures (compteur changé donc donnée approximative), pneus neufs, godet adapté, cabine suspendue, état d'entretien moyen, disponible immédiatement : 44 000,00 € HT, incluant une reprise du tracteur actuel pour 6 320 € HT
- Tracteur Massey Ferguson, modèle 4550, 105 CV, 4 700 heures pneus neufs, godet adapté, cabine suspendue, état d'entretien très bon, disponible en mars 2021 : 45 000,00 € HT, incluant une reprise du tracteur actuel pour 6 320 € HT.

Plusieurs élus et du personnel communal ont pu visiter les 2 tracteurs le 25 novembre dernier. Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le modèle 4550 pour un montant de 45 000 € HT, incluant la reprise du tracteur actuel pour 6 320 € HT. En effet, ce tracteur est fiable quant au nombre d'heures, a été bien entretenu,

n'a pas subi de chocs. Comme il en a été convenu, la Commune prendra possession du tracteur en mars 2021, l'entreprise VALLET s'engageant à prêter un tracteur dans l'intervalle dans le cas où le matériel communal actuel viendrait à subir une panne importante.

2. Investissements 2021 : demandes de subventions

Rénovation énergétique (menuiseries) de l'ancien chalet de Communailles

Le dossier a été traité lors du précédent conseil municipal et fait l'objet de demandes de subventions.

Extension du restaurant périscolaire

La capacité actuelle du restaurant périscolaire est insuffisante pour faire face à l'augmentation importante des besoins (jusqu'à 45 enfants pour une capacité de moins de 30). Il est prévu une extension d'environ 40 m² à la place d'une partie du préau actuel, permettant ainsi de plus que doubler la capacité d'accueil. Le SIDEC du Jura a été choisi en tant que maître d'œuvre sur ce projet. Le chiffrage prévisionnel des dépenses est de 40 100 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|--|-------------|-----------------|
| État (DETR) | 25 % | 10 025 € |
| Département du Jura | 25 % | 10 025 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 10 025 € |
| Autofinancement | 25 % | 10 025 € |
| | | 40 100 € |

Liaison modes doux entre la colonie et Petit-Villard

Un chemin piétonnier de 200 m environ permettrait de sécuriser les piétons et les vélos le long de cette portion de route départementale, sur le même modèle de ce qui a été fait entre Froidefontaine et Mignovillard. Ce projet pourra être concrétisé en cas d'accord de l'association foncière de Mignovillard de céder le terrain concerné à la Commune et en cas de validation par le conseil départemental. Le budget prévisionnel pour cette opération est de 9 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|--|-------------|----------------|
| État (DETR) | 25 % | 2 250 € |
| Département du Jura | 25 % | 2 250 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 2 250 € |
| Autofinancement | 25 % | 2 250 € |
| | | 9 000 € |

Ponçage du parquet de la salle des fêtes

Le parquet de la salle des fêtes, d'une surface d'environ 200 m², est très détérioré. Sa dernière rénovation date d'environ 15 ans. Pour assurer sa pérennité, il est nécessaire de procéder à son ponçage et à sa vitrification. Le budget prévisionnel de cette opération est de 10 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|--|-------------|-----------------|
| État (DETR) | 25 % | 2 500 € |
| Département du Jura | 25 % | 2 500 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 2 500 € |
| Autofinancement | 25 % | 2 500 € |
| | | 10 000 € |

Rénovation du monument aux morts d'Essavilly

Le précédent conseil municipal avait déjà mené une réflexion pour la rénovation du monument aux morts d'Essavilly. Il est nécessaire de rénover le monument en tant que tel, mais aussi la barrière qui l'entoure et d'installer un béton désactivé à ses alentours pour un aménagement qualitatif et pérenne. Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 9 000 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|--|-------------|----------------|
| État (DETR) | 25 % | 2 250 € |
| Département du Jura | 25 % | 2 250 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 2 250 € |
| Autofinancement | 25 % | 2 250 € |
| | | 9 000 € |

Rénovation de la Mairie

Il est prévu la rénovation et l'amélioration de l'éclairage de la salle du conseil municipal, son isolation acoustique et son équipement en moyens de vidéoprojection fixe. Par ailleurs, une porte sera créée entre le bureau du maire et la petite salle de réunion qui est transformée en bureau en raison des consignes sanitaires. Le budget prévisionnel pour cette opération est de 24 500 € HT. Le plan de financement est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|--|-------------|-----------------|
| État (DETR) | 25 % | 6 125 € |
| Département du Jura | 25 % | 6 125 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 6 125 € |
| Autofinancement | 25 % | 6 125 € |
| | | 24 500 € |

Rénovation de la salle Libellule

La salle Libellule, ancienne classe de maternelle datant du début des années 1980, est utilisée en salle polyvalente par l'école, le centre périscolaire ou le relais d'assistants maternels. La Commune a procédé en 2015 puis en 2018 à une partie de réfection électrique et au changement de l'ensemble des menuiseries. Il est nécessaire désormais de terminer la rénovation avec les peintures à la place de la moquette murale, les luminaires et une partie des sanitaires. Le budget prévisionnel pour cette opération est de 12 200 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|--|-------------|-----------------|
| État (DETR) | 25 % | 3 050 € |
| Département du Jura | 25 % | 3 050 € |
| Comcom Champagnole Nozeroy Jura | 25 % | 3 050 € |
| Autofinancement | 25 % | 3 050 € |
| | | 12 200 € |

Bassin de trop plein

Un bassin de trop plein doit être réalisé à proximité de la mairie-école, sans doute dans le périmètre du projet Centre bourg, afin de servir de déversoir des eaux pluviales lors des fortes pluies de printemps qui saturent le réseau unitaire et conduisent à des inondations régulières de l'extension de l'école. Il aura une capacité d'environ 200 m³. Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 96 855 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|------------------------|-------------|--------------------|
| État (DETR) | 30 % | 29 056,50 € |
| Autofinancement | 70 % | 67 798,50 € |
| | | 96 855,00 € |

Nouveau préau

Il est nécessaire de doter l'école d'un nouveau préau couvert et non fermé, d'une superficie d'environ 140 m², dans le prolongement de l'ancienne école maternelle (salle Libellule). Ce nouveau préau pourra également servir de petite halle couverte en cas de besoin (verre de l'amitié, spectacle...). La Commune a missionné le SIDEC et l'architecte Georges LADOY pour concevoir ce projet. Le budget prévisionnel pour cette opération est de 112 524 € HT. Le plan de financement est le suivant :

| Organisme | Taux | Montant |
|------------------------|-------------|---------------------|
| État (DETR) | 30 % | 33 757,20 € |
| Autofinancement | 70 % | 78 766,80 € |
| | | 112 524,00 € |

Projet centre bourg

Le projet centre bourg fera l'objet de demandes de subventions qui seront déposées en 2021, lorsque l'avant-projet définitif aura été validé par le conseil municipal. Un courrier d'intention sera cependant d'ores et déjà adressé aux financeurs potentiels pour les informer.

3. Seigne des Barbouillons

Convention avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

A partir du 1^{er} janvier 2021, la Commune de Mignovillard remplacera l'association de la Seigne des Barbouillons en tant que gestionnaire principal de la réserve naturelle régionale (RNR). Le gestionnaire secondaire reste l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, qui apporte notamment ses moyens humains et techniques pour la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion 2018-2022 et le respect de la réglementation.

Il est proposé de conclure une convention entre la Commune et l'EPAGE afin de formaliser la collaboration entre les 2 gestionnaires de la RNR, notamment la mise à disposition du personnel de l'EPAGE et de ses moyens techniques et leur remboursement par la Commune, puisque c'est la Commune en tant que gestionnaire principal qui percevra les subventions de la Région, autorité de tutelle. La convention est proposée pour une durée de 2 ans (2021-2022) afin de coïncider avec la fin du plan de gestion actuel. Une nouvelle convention sera ensuite formalisée à partir de 2023, sur la durée du prochain plan de gestion de la RNR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et donne tout pouvoir à M. le Maire pour sa signature. *Mme Camille BARBAZ, intéressée par la question, ne prend pas part au vote.*

Programme d'actions et plan de financement pour l'année 2021

La Commune, en tant que gestionnaire principal de la RNR de la Seigne des Barbouillons, doit désormais approuver chaque année le programme d'actions pour l'année à venir afin de poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion, d'améliorer la connaissance environnementale et permettre le suivi. L'approbation de ce programme d'actions se traduit également par un plan de financement à valider et par une demande de financement auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Dans le programme d'actions de 2021, il est prévu :

- un budget de fonctionnement de 20 760 € (moyens humains et fonctionnement)
- un budget dit « d'investissement » de 9 300 € (études et suivi des espèces)

La Région Bourgogne Franche-Comté est sollicitée pour apporter un financement de 20 260 € en fonctionnement (la Commune apportant 500 € à travers le temps de secrétariat pour la gestion administrative et financière) et 9 300 € en investissement.

L'exposé de M. le Maire entendu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent M. le Maire à solliciter auprès de la Région une autorisation de démarrage anticipé sur les actions nécessaires en 2021 pour assurer la continuité des missions ;
- autorisent M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention en investissement et fonctionnement correspondant au programme prévisionnel annuel 2021 pour un montant évalué à 29 560 € et à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 98,5%.
- mandatent M. le maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Mme Camille BARBAZ, intéressée par la question, ne prend pas part au vote.

4. Finances

Achat de masques en tissu, remboursement de la communauté de communes

La Commune a participé au groupement d'achat de masques pour lutter contre la covid-19 via la communauté de communes et la Région. La Communauté de communes a centralisé et mutualisé ces achats et bénéficié, à ce titre du soutien

financier de l'État. Elle a décidé également de prendre en charge la moitié du reste à charge pour les communes.

Aussi, pour l'achat de 2 611 masques (1 511 via la CCCNJ et 1 100 via la Région), la Commune doit à la CCCNJ la somme de 1 404,17 €. Le conseil municipal donne son accord unanime, pour ce remboursement.

Commande groupée de jalons à neige, facturation aux communes participantes

M. le Maire rappelle qu'il a été proposé à l'automne d'établir une commande groupée de jalons avec les communes des alentours. Il propose de refacturer le matériel aux communes de Billecul, Doye, Cuvier, Nozeroy au prix coûtant. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les titres de recettes, pour un montant total de 604,92 € HT, réparti en fonction des commandes des communes concernées.

5. Domaine public : demande d'installation d'un commerce ambulant

Le gérant de « KRC SNACK », domicilié à Houtaud, a adressé une demande d'emplacement sur le territoire communal pour un commerce ambulant de restauration rapide-snack. M. le Maire soumet cette demande à l'avis du conseil municipal. Il précise que la commune accueille déjà 2 camions de restauration, le mardi et le jeudi et rappelle qu'une précédente demande a été refusée lors du conseil municipal du 6 juillet 2020. Afin d'être cohérent, le conseil municipal refuse cette demande à l'unanimité moins une abstention.

6. Urbanisme : procédure de résiliation administrative du bail rural

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal d'engager les services de la chambre d'agriculture pour établir une médiation avec le preneur du bail verbal sur la parcelle ZI 267, acquise par la Commune, afin de trouver des mesures compensatoires en terrain et financières en vue de la résiliation dudit bail pour la création du lotissement de la Fruitière. M. le Maire a proposé cette médiation par appel téléphonique fin octobre et il lui a été opposé une fin de non-recevoir. Par conséquent, M. le Maire propose au conseil municipal d'engager la procédure de résiliation administrative du bail rural, soumise à l'autorisation du Préfet qui consultera, pour avis, la commission consultative des baux ruraux. La demande adressée au Préfet détaillera l'objet de la demande ainsi que les compensations possibles.

Après avoir pris connaissance de la procédure, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, autorise M. le Maire à saisir M. le Préfet dans le cadre d'une demande d'autorisation administrative de résiliation du bail rural sur la parcelle ZI 267, propriété de la Commune, conformément à la procédure prévue à l'article L. 411-32 du code rural.

7. Enfance, jeunesse

Achat d'un nouveau four de remise en température pour le centre périscolaire

L'augmentation importante de la fréquentation du restaurant périscolaire nécessite de faire l'acquisition d'un nouveau four de remise en température d'une capacité plus importante. Les devis proposés sont les suivants pour un four à régulation électromécanique de 14 niveaux (au lieu de 6 pour le four actuel) :

- Bersot.....3 589 € HT
- Promatel Canton4 000 € HT
- Bonnet-Thirode.....3 940 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise Bersot pour un montant de 3 589 € HT, les grilles étant offertes.

Projet de nouvelle convention pluriannuelle pour la gestion et le financement du centre périscolaire

La convention pluriannuelle de 3 ans entre les Communes de Mignovillard et Bief-du-Fourg et l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales », arrive à son terme au 31 décembre 2020. Un nouveau projet de convention a été rédigé et les modifications principales par rapport à la convention actuelle sont les suivants :

- Durée de 6 ans, renouvelable (au lieu de 3 ans, non renouvelable)
- Financement assis sur une première partie répartie en fonction de la population légale de chaque commune au 1^{er} janvier de l'année en question et une seconde partie répartie en fonction des heures d'accueil par commune au cours de l'année n-1
- Ajout de dispositions relatives à l'engagement des 3 partenaires à participer aux réflexions concernant les rythmes de vie des enfants et les éventuelles évolutions des temps d'accueil, des types d'activités
- Ajout d'un article relatif au service de restauration périscolaire, avec l'objectif de respecter les prochaines obligations législatives relatives aux produits locaux et issus de l'agriculture biologique, le recours à un prestataire acteur de l'insertion des travailleurs handicapés ou à un prestataire commun pour plusieurs structures du Plateau de Nozeroy

La question du montant de la première partie répartie en fonction de la population reste à définir au cours d'une réunion entre des représentants des deux communes, dans le cadre d'une discussion plus générale sur les relations entre les deux villages, afin de poursuivre un travail de collaboration, en bonne entente.

Le conseil municipal prend acte favorablement du projet de convention pluriannuelle, qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance.

8. Intercommunalité et structures extérieures

Relation avec la commune de Bief-du-Fourg (école, périscolaire, église, cimetière...)

M. le Maire indique qu'il a été convenu avec M. le Maire de Bief-du-Fourg d'organiser prochainement une rencontre associant également les adjoints afin de définir les

contours des relations entre les deux communes, qui sont liées et travaillent ensemble dans plusieurs domaines : école et centre périscolaire de Mignovillard, église et cimetière de Bief-du-Fourg.

Concernant l'école, la commune de Bief-du-Fourg participe au fonctionnement, comme l'exige la loi, mais pas aux investissements. C'est le fruit de l'histoire, la commune de Bief-du-Fourg n'ayant pas manifesté le souhait de participer et celle de Mignovillard ayant jusqu'à présent préféré décider seule des investissements et donc les financer intégralement.

Concernant le centre périscolaire, la commune de Bief-du-Fourg apporte une subvention au fonctionnement depuis 2014, mais pas encore concernant les éventuels investissements.

Concernant l'église et le cimetière de Bief-du-Fourg, une convention avait été formalisée en 2008 entre les communes de Bief-du-Fourg et Communailles-en-Montagne pour répartir les coûts. La commune de Mignovillard s'est substituée de plein droit à celle de Communailles-en-Montagne lors de la création de la commune nouvelle en 2016 et finance donc actuellement 20 % de l'entretien du cimetière et des réparations de l'église ainsi qu'un tiers du chauffage de l'église.

L'objectif est de remettre à plat ces dossiers pour aboutir à une harmonisation faisant contribuer la commune de Bief-du-Fourg également aux investissements scolaires et périscolaires à Mignovillard et faisant contribuer la commune de Mignovillard pour l'entretien du cimetière, le chauffage et les réparations de l'église de Bief-du-Fourg. Des propositions seront présentées lors d'une prochaine séance, début 2021. Le conseil municipal fait part de son accord de principe.

9. Divers

Bulletin municipal

Le bulletin municipal sera publié courant janvier 2021.

Déneigement des voiries et places communales, hiver 2020-2021

En raison de l'arrêt maladie d'un agent municipal, la Commune a dû adapter l'organisation du déneigement pour cet hiver. Aussi, M. le maire informe le conseil municipal des éléments suivants :

- les secteurs d'Essavilly, La Grange-des-Prés, Froidefontaine et Le Martinet sont confiés à l'entreprise JEANNIN, en prestation de services, en plus des secteurs de Petit-Villard et Communailles-en-Montagne confiés à l'entreprise MGM (Gérard MAUSSE) ;
- le bourg de Mignovillard, le parking du chalet de la Bourre, le CER de Mibois sont déneigés par le personnel communal ;
- le déneigement manuel et à la fraise à neige au niveau de la mairie, de l'école, de l'agence postale est assuré par un agent temporaire, disponible a priori jusqu'au 20 janvier prochain.

Campagne de recensement 2021

En raison de la situation sanitaire, l'INSEE a informé la Commune du report d'un an de la campagne de recensement qui devait avoir lieu à Mignovillard en janvier-février 2021. Elle se déroulera donc en janvier-février 2022. Deux candidatures pour les postes d'agent recenseur avaient été reçues : une réponse exposant la situation sera adressée aux candidats.

Dispositif de substitution au repas des aînés

En raison de la situation sanitaire et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de ne pas organiser le traditionnel repas des aînés, fin janvier. M. le Maire propose, à titre exceptionnel uniquement pour l'année 2021, de remplacer ce moment convivial en offrant à chaque habitant de plus de 70 ans un bon-cadeau d'une valeur de 15 €, à utiliser avant fin février auprès des commerçants et artisans de la commune. Ces derniers seront contactés pour confirmer leur accord : à la fin de la période, ils adresseront une facture à la Commune, avec les bons-cadeaux individuels utilisés dans leur établissement. Le conseil municipal approuve cette proposition et charge M. le Maire de sa mise en œuvre.

Domaine nordique de la Haute-Joux : délégué communal à la sécurité

Le syndicat mixte de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux sollicite le conseil municipal pour désigner un délégué communal à la sécurité, qui siègera au sein de la commission intercommunale. M. le Maire propose rester le délégué communal, ayant de toute façon la responsabilité générale de la sécurité sur la commune. Accord du conseil municipal.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 4 janvier 2020 à 20h.

La séance est levée à 23h.



Le Maire,

Florent SERRETTE